



Rapport annuel 2012

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible sur le site de la CPAT:
www.cpat.ch, rubrique «Downloads»

L'essentiel en bref

Grâce aux excellents résultats de ses placements, qui s'élevèrent à 7,55 %, la CPAT a encore amélioré sa solide situation financière en 2012. Son taux de couverture a passé à 107 %. La rémunération moyenne des capitaux de prévoyance des assurés actifs s'est montée à 2,1 %. Les capitaux de prévoyance ont donc nettement crû en termes réels, étant donné le taux d'inflation négatif de -0,7 % en 2012. La croissance continue du nombre de personnes assurées et du nombre d'entreprises affiliées témoigne de l'attrait de la CPAT.

- Déjouant les prévisions, l'année 2012 s'est révélée extraordinairement bonne pour les investissements, alors que les incertitudes partout dans le monde n'auront pas manqué: endettements, fonds de sauvetage, expansion de la masse monétaire, Etats au bord de la faillite ou encore troubles politiques. Les cours des obligations ont à nouveau augmenté en raison de nouveaux reculs des taux d'intérêt. Les marchés des actions se sont fortement appréciés, tandis que les résultats dégagés par les investissements dans l'immobilier dépassaient une nouvelle fois les prévisions. Le niveau extrêmement bas des taux obligataires, aux rendements parfois négatifs, obère les rendements prévisibles à l'avenir.
- La comparaison de performance de l'indice CS CP montre un rendement médian de 7,2 % pour 2012. En dépit de sa stratégie d'investissements plutôt prudente, la CPAT a dégagé un rendement plus élevé, de 7,55 %. La CPAT a utilisé ce rendement notamment pour alimenter les réserves techniques destinées à l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2,75 %. Malgré ces suppléments de

réserves, le degré de couverture s'est amélioré, passant de 104,1 % à 107 %. Pour la première fois, la fortune de la CPAT dépasse le cap des deux milliards de francs.

- Les assurés de la CPAT tombent moins souvent malades et vivent plus longtemps que la moyenne de la population suisse. Cette constatation a été corroborée par une étude de la Confédération sur la mortalité des différents groupes professionnels. Chaque année, cette situation entraîne pour la CPAT des surcoûts pour les prestations de vieillesse, car les rentes doivent être versées deux à trois ans de plus que la moyenne. Pour maintenir à long terme l'équilibre financier de la CPAT, le taux de conversion est progressivement abaissé à partir de 2014. La page 8 fournit plus d'informations sur ce sujet.
- Pour que la prévoyance professionnelle soit un sujet d'accès aisé, il est capital de disposer d'informations simples et claires. Nous y veillons: nous publions le présent résumé du rapport annuel, des chiffres-clés trimestriels et la fiche d'information thématique «CPAT info». Cette année, nous avons aussi mis en ligne un compendium, outil de référence pratique sur les assurances sociales et la LPP. La page 9 fournit plus d'informations sur ce point.
- Une présentation détaillée des frais est l'une des composantes de la transparence. Forte de ce principe, la CPAT indique dans les frais de gestion de la fortune les taxes des différents produits financiers imputées sur le rendement. Calculés de cette

manière, les frais se montent au total à 0,29 % de la fortune. Une réduction des frais de gestion de la fortune passe notamment par l'emploi de produits de placement simples et standardisés, par des formes d'investissement indicelles et par des économies d'échelle obtenues par la taille des mandats de gestion. Des améliorations ont à nouveau été apportées sur ce point dans le cadre de la révision de la stratégie de placement de 2012. Les honoraires sont périodiquement renégociés avec les banques, et les mandats sont résiliés en cas de résultats insatisfaisants.

- La CPAT a réglé l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales depuis des années déjà. Concrètement, les actions suisses sont sous gestion du Credit Suisse dans son fonds de placement suisse. Le droit de vote est exercé par le fonds en toute indépendance, uniquement dans

l'intérêt des investisseurs et sur la base de dispositions de bonne gouvernance.

- Il a été démontré, dans le cadre d'un projet de recherche de la Confédération, que les frais des caisses d'associations telles que la CPAT tendent à être inférieurs à ceux d'autres fondations collectives. Les frais administratifs de la CPAT ont à nouveau légèrement diminué: ils se montent à 220 francs par personne assurée en 2012. Les attentes vis-à-vis de l'administration ne cessent quant à elles de croître. En novembre, le Conseil de fondation a nommé Gertrud Stoller-Laternser au poste de directrice de la CPAT à compter de 2013. Daniel Dürr assume désormais la fonction de directeur adjoint, tout comme Beat Christen. Cette formule renforce la direction. Le billet du président du rapport annuel complet vous permettra de mieux connaître la nouvelle directrice.

Chiffres-clés

	2012	2011	2010
Somme du bilan (en millions de CHF)	2 093	1 850	1 765
Performance de la fortune totale	7.5 %	1.2 %	5.0 %
Degré de couverture	107.0 %	104.1 %	104.8 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	1.5 %	2.0 %	2.0 %
Intérêt supplémentaire Ø, (cf. page 8)	0.6 %		
Entreprises affiliées	1 964	1 907	1 873
Assurés actifs	12 300	11 624	11 333
Bénéficiaires de rente	1 760	1 645	1 522
Taux d'intérêt technique	3.0 %*	3.0 %	3.0 %
Bases techniques	LPP 2010	LPP 2010	LPP 2000
Frais administratifs par assuré (CHF)	220	223	241

* 2,75 % à partir de 2013

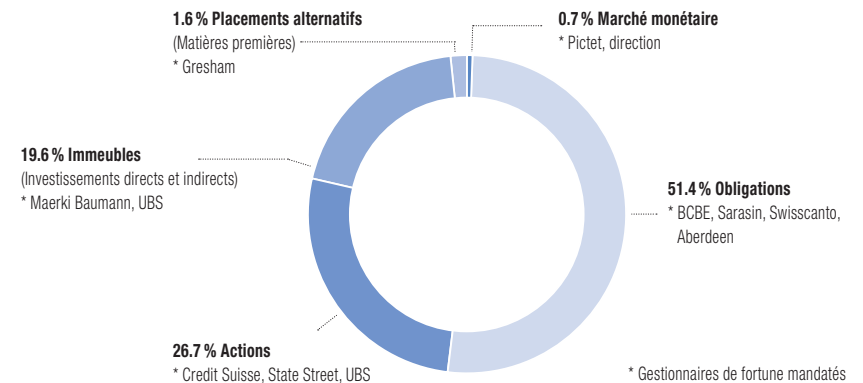
Bilan

Actif	31.12.2012 (en CHF)	31.12.2011 (en CHF)
Liquidités	14 286 858	21 014 127
Créances	11 316 112	11 744 918
Obligations	1 065 242 215	973 793 579
Actions et autres titres similaires	592 486 697	479 286 624
Immeubles	409 543 915	364 586 769
Total de l'actif	2 092 875 797	1 850 426 017

Passif	31.12.2012 (en CHF)	31.12.2011 (en CHF)
Prestations de libre passage	31 660 083	29 276 992
Autres engagements	949 536	957 365
Régularisation du passif	1 320 198	477 100
Réserves de contribution des employeurs	34 850 809	30 975 689
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 323 551 556	1 235 679 563
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	528 140 000	479 911 824
Réserves techniques	39 791 000	2 196 831
Réserve de fluctuation de valeurs	132 547 615	70 885 653
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	2 092 875 797	1 850 426 017

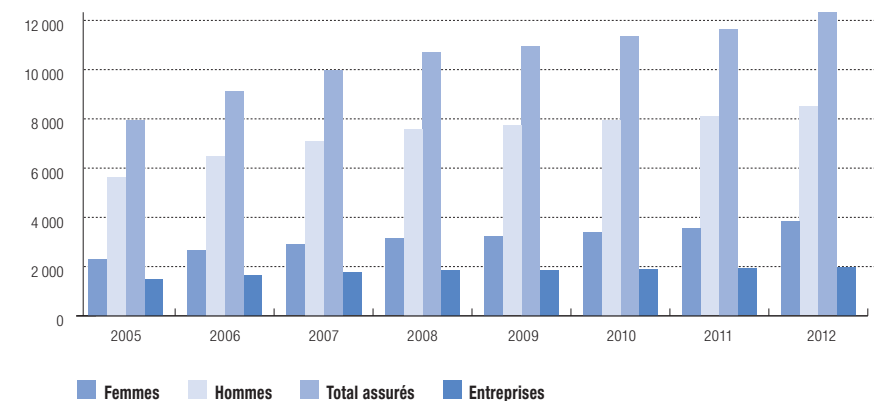
La somme du bilan de la CPAT a une nouvelle fois fortement progressé durant l'exercice 2012, principalement en raison de la progression de la valeur de la fortune placée ainsi que des entrées nettes de fonds sous forme de cotisations et de versements.

Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent au total à 0,23 % (exercice précédent: 0,22 %). Le «Total Expense Ratio» (TER) des placements collectifs aux frais transparents a été calculé tout comme en 2011. Le TER est un ratio utilisé internationalement qui indique la totalité des frais annuels qu'implique un placement dans un fonds d'investissement. Compte tenu de ces frais de fonds, les frais de gestion de fortune effectifs équivalent à 0,29 % de la fortune moyenne de 1971,7 millions de francs. Pour les titres, les frais (TER compris) se montent à 0,27 % (exercice précédent: 0,25 %); pour les immeubles (investissements directs), ils sont de 0,37 % (exercice précédent: 0,44 %).

Assurés actifs et entreprises affiliées

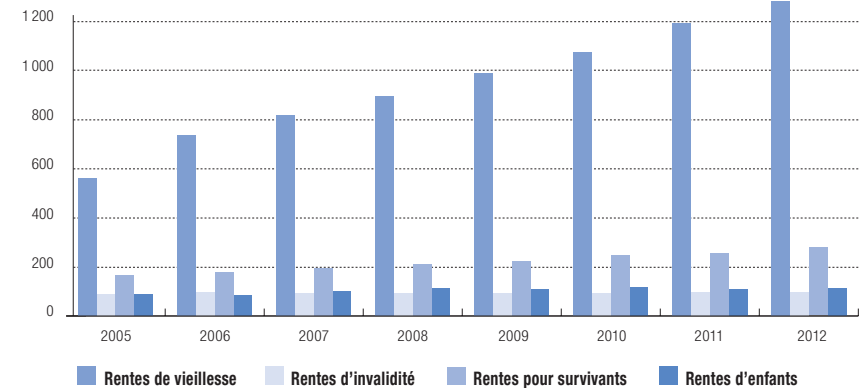


En 2012, la progression des assurés actifs s'est poursuivie. A la fin de l'exercice, la CPAT comptait 12 300 assurés actifs (3814 femmes et 8486 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 1964 entreprises et à titre individuel pour 458 d'entre eux.

Compte d'exploitation

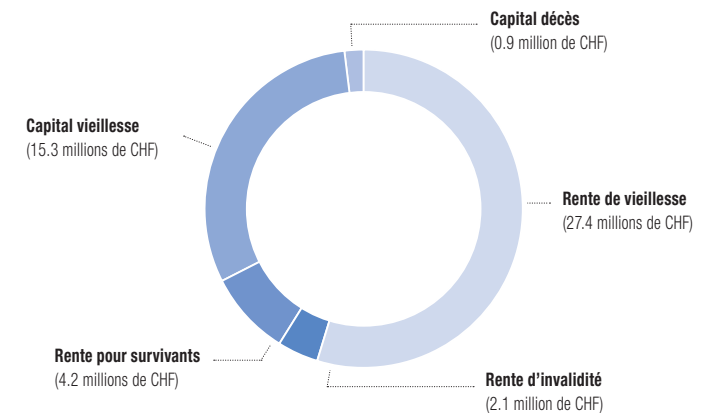
	2012 (en CHF)	2011 (en CHF)
Cotisations et apports	142 313 265	135 993 360
Prestations d'entrée	105 817 944	76 546 587
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	248 131 209	212 539 947
Prestations réglementaires	-50 855 102	-47 740 057
Subsides du Fonds de garantie LPP	-955 918	-870 061
Utilisation des réserves de contribution des employeurs	-7 147 779	-6 922 653
Prestations de sortie	-91 901 176	-97 289 452
Dépenses prestations/versements anticipés	-150 859 975	-152 822 223
Constitution capital de prévoyance	-177 569 457	-91 032 771
Charges d'assurance (contributions au Fonds de garantie LPP)	-531 760	-514 854
Résultat net de l'activité d'assurance	-80 829 983	-31 829 901
Rendement des titres	35 430 985	36 005 697
Pertes réalisées sur le cours des titres	-16 372 480	-14 426 792
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	25 462 856	13 656 347
Réajustement titres	12 325 487	-17 501 989
Rendement immobilier	-4 528 635	10 972 666
Gestion de la fortune		-3 988 575
Résultat net du placement de la fortune	142 498 190	24 717 354
Autres frais et autres revenus	9 925	3 732
Contribution aux frais administratifs	3 662 707	3 472 960
Administration assurés	-3 096 407	-2 965 132
Frais de marketing et de publicité	-582 471	-712 710
Frais administratifs	-16 171	-204 882
Excédent des recettes / excédent des dépenses	61 661 962	-7 313 697

Nombre de bénéficiaires de prestations



Au cours de l'exercice, le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants s'est une nouvelle fois accru. Chaque mois, des rentes sont versées à 1760 personnes au total. Le rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de bénéficiaires de rentes, de 7:1, reste tout aussi favorable. Compte tenu de l'évolution démographique, les rentes de vieillesse continueront leur nette progression ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont progressé en 2012, passant de 46,8 à 49,9 millions de francs. Cette augmentation résulte, pour 3,8 millions de francs, d'une augmentation des prestations versées sous forme de rentes, tandis que les prestations versées sous forme de capital se sont repliées de 0,7 million de francs.

Abaissement du taux de conversion et augmentation de la rémunération des capitaux d'épargne

Comme elle l'a annoncé en octobre 2012, la CPAT abaisse le taux de conversion utilisé pour le calcul des prestations. A partir de 2014, ce taux passera progressivement à 6 % pour les hommes et à 6,3 % pour les femmes pour une retraite débutant à 65 ans. Pour compenser en partie la réduction de la rente de vieillesse qui en découle, les assurés actifs de plus de 35 ans se voient créditer un supplément d'intérêt fixé en fonction de leur âge.

Cette mesure a été prise d'abord en raison de l'évolution démographique entraînée par l'augmentation de l'espérance de vie. Au niveau de la CPAT, cette évolution se traduit par un décalage: les rentes de vieillesse sont versées deux à trois années de plus que ne le permettraient les capitaux épargnés. La seconde raison à l'origine de cette mesure tient à la fois dans les taux d'intérêt incroyablement bas qui sont servis sur les marchés des capitaux et dans les incertitudes qui continuent de planer sur les bourses, grevant les perspectives de rendements, malgré les résultats réjouissants affichés en 2012 – qui ont pour origine, en plus de la bonne tenue des marchés des actions, uniquement le nouveau recul des taux d'intérêt. On table ces prochaines années sur un rendement de 2,5 % en lieu et place du rendement de plus de 4 % nécessaire pour les rentes actuelles.

Voici concrètement les taux de conversion applicables jusqu'en 2017 pour une retraite à 65 ans:

An	2013	2014	2015	2016	2017
Femmes	6.7 %	6.6 %	6.5 %	6.4 %	6.3 %
Hommes	6.4 %	6.3 %	6.2 %	6.1 %	6.0 %

Cette mesure s'impose pour assurer la stabilité financière de la caisse et pour garantir une distribution équilibrée des rendements dégagés entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rente. Le nombre des bénéficiaires de rentes ira croissant au cours des prochaines années. Les capitaux de prévoyance de ce groupe ont augmenté sans interruption ces six dernières années, passant de 21 % à 30 %. Cette évolution va se poursuivre puisqu'une génération née durant des années à forte natalité approche de la retraite.

Pour compenser la diminution des prestations de retraite promises, un supplément d'intérêt sera crédité aux assurés actifs ces prochaines années, en plus de la rémunération ordinaire réglementaire, cette dernière s'élevant actuellement à 1,5 %. Ce supplément d'intérêt est versé en fonction de l'âge de l'assuré comme suit:

Age	Intérêt supplémentaire
60+	1.00 %
55 – 60	0.75 %
45 – 54	0.50 %
35 – 44	0.25 %

En prenant en considération l'intérêt supplémentaire de 0,6 %, la rémunération des capitaux d'épargne s'est élevée à 2,1 % en moyenne en 2012.

La compétence à portée de clic

Depuis plus d'un demi-siècle, la CPAT offre à ses assurés une prévoyance sûre et flexible, qui passe notamment – c'est pour elle un devoir – par un conseil compétent de ses assurés et de ses employeurs affiliés. Les collaborateurs et collaboratrices de l'organe de direction/administration disposent d'une longue expérience dans le domaine des assurances sociales en général et de la prévoyance professionnelle en particulier. Nous avons rassemblé pour vous nos connaissances dans un compendium en ligne.

Quelles sont par exemple les différences entre une institution autonome créée par une association

professionnelle comme la CPAT et une solution de prévoyance proposée par une compagnie d'assurance? Quelles sont les prestations couvertes par l'assurance-accidents? Le nouveau site de la CPAT vous donne une vue d'ensemble des assurances sociales suisses et répond aux principales questions qui se posent dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Le compendium que nous avons mis en ligne à votre intention sur www.cpat.ch a pour seule ambition de contribuer à faire de la prévoyance un sujet accessible et simple à comprendre.



Organes état au 31.12.2012

Conseil de fondation



Peter Bucher, ingénieur civil dipl. EPF M.E. SIA USIC
ewp bucher dillier AG, Lucerne
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Daniel Baldenweg, ing. dipl. HES/Reg. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Greifensee
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Yvonne Hausammann, architecte dipl. EPF SIA FAS
Hausammann Architekten AG, Berne
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



Joseph von Aarburg, ingénieur civil EPF dipl.
BG Ingénieurs Conseils SA, Berne/Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Président du Comité d'assurance et de stratégie



Hans Abicht, ing. dipl. HES SIA
Hans Abicht AG, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des immeubles



Hansjörg Spörri, ing. dipl. ETS UTS
Papierfabrik Netstal AG, Netstal
Représentant des employeurs UTS
Président du Comité de papiers-valeurs



Stefan Kuriger, architecte dipl. HES
Rolf Mühlethaler Architekt, Morat
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



Marlene Locher-Brander, secrétaire de direction
Bänziger Partner AG, Buchs SG
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Daniel Röschli, économiste d'entreprise HWW HES
Secrétariat général de la SIA, Zurich
Représentant des employés SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs



Franz Mathis, ing. dipl. ETS UTS
Cormondrèche
Représentant des employés UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann, architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des immeubles

Direction

Organe de direction/ administration	ATAG Organisations Economiques SA, Berne
Daniel Dürr	Directeur de la CPAT (directeur adjoint à partir du 01.01.2013)
Gertrud Stoller-Laternser	Directrice adjointe de la CPAT (directrice à partir du 01.01.2013)
Beat Christen	Directeur adjoint de la CPAT
Peter Gasser	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Beat Beyeler	Chef de la prise en charge des clients

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle
Patrick Spuhler Swisscanto prévoyance SA, Bâle

Réviseur en chef
André Egli Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement
D^r Hansruedi Scherer PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance
Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations, Berne



Andreas Steinegger, lic. oec. publ./aménagiste EPF EPG
Jauslin + Stebler Ingenieure AG, Muttenz
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Urs Wili, ing. él. dipl. EPF
Furrer+Frey AG, Berne
Représentant des employés UTS
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Georges Wagner, architecte ETS
Schmid Partner AG, Schaffhouse
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch